

COMPTE RENDU Conseil Municipal du 9 juin 2016.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 25

Nombre de conseillers votants 26

L'an deux mille seize le neuf juin, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Claude Rey, 1er adjoint, en l'absence du Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2016.

Présents : Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Odile Lantz, Geneviève Charbit, Anne Coudreuse, Eve-Marie Buissière, Claire Panczuk, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Françoise Derancourt Pons, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoît Astier, Christophe Rival, Cécile Bally, Benoît Mischel, Fabien Fortoul.

Absent : Dominique Parrel.

Pouvoirs : Jean-Marc Roux-Sibilon à Benoît Mischel

Secrétaire de séance : Martine Perrin .

Le quorum est atteint, Claude Rey ouvre la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2016 est validé à l'unanimité.

Claude Rey ouvre la séance en l'absence de Dominique Parrel.

Il formule son émotion car le Maire n'a jamais été absent d'une séance du Conseil Municipal depuis qu'il est Maire.

Il rappelle la spécificité de chaque adjoint et conseiller délégué et précise que le Maire souhaitait que Patrick Warin soit présent sur l'urbanisme, donc il suivra les dossiers.

Etant donné que Jean-Pierre Métral siège au CISPD pendant l'absence du Maire il gèrera en relation avec Monsieur Rey les incivilités et questions de sécurité.

Le tableau des permanences transmis pour les manifestations et urgences est rappelé.

Claude Rey précise au Conseil Municipal qu'une modification de l'ordre du jour est à noter : suppression du point concernant la garantie d'emprunt. Ce retrait est validé par le conseil municipal.

Administration générale

Jury d'assises pour l'année 2017

Le tirage au sort des jurés d'assises s'effectue en présence de la commune de Saint-Julien de Ratz, publiquement à partir des listes électorales et comprend un nombre triple de celui fixé dans l'arrêté de Monsieur le Préfet. Pour les communes regroupées un tirage préliminaire doit désigner la commune sur laquelle portera le premier tirage au sort. Cette opération devra être renouvelée autant de fois qu'il y a de jurés à désigner. Une fois le tirage au sort effectué, les personnes sont averties conformément à l'article 261-1 de la loi du 28 juillet 1978 pour compléter leur dossier (état civil complet, filiation, profession et si elles ont exercé les fonctions de juré au cours des quatre années précédentes). L'intéressé a la possibilité de demander au président de la commission avant le 1^{er} septembre 2016, par simple lettre, le bénéfice de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou sur invocation d'un motif grave reconnu valable par la commission, uniquement sur examen de la demande émanant des intéressés eux-mêmes). Elle s'effectue sur la base de courrier. La liste préparatoire doit être transmise avant le 15 juillet. Il est demandé au Maire d'informer la juridiction compétente des inaptitudes légales qui, à sa connaissance, frapperaient des personnes ne paraissant pas, pour des motifs graves, en mesure

d'exercer les fonctions de jurés (article 261-1). Ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017. Nombre de jurés d'assises figurant sur la liste annuelle du département de l'Isère pour l'année 2017 : arrondissement de Grenoble 591 jurés, arrondissement de Vienne 206 jurés, arrondissement de la Tour du Pin 169. Nombre de jurés pour Coublevie et St Julien de Ratz : 4. Nombre à tirer au sort 12.

Les personnes tirées au sort :

Coublevie Madame TEPPET Marie épouse BERNERD

St Julien André SIRAND PUGNET

Coublevie MARCOLLIN Charles

Coublevie ORCHE Nicole épouse COCHIN

Coublevie ROUX Solange épouse SUZZA

St Julien Estelle MISERY

Coublevie Eliane MARTIN épouse BALMEY SACQUET

Coublevie Virginie MASSON épouse JEANNIN

St Julien Antoine TARANTINO

St Julien Marie Madeleine COTTAVOZ

St Julien Jean Joseph CHARLOT

Coublevie Monique JACOLIN épouse ROSSETI

Le tirage au sort des jurés d'assise est terminé.

Monsieur Rey passe à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Convention constitutive de groupement de commande

Dossier présenté par Myriam Cebola.

Cette convention est contractualisée entre la commune de la Buisse et la commune de Coublevie. Cette possibilité est donnée par l'article 8 du code des marchés publics. Cette convention concerne la livraison de repas aux restaurants scolaire de Coublevie et la Buisse. La commune de la Buisse est nommée coordonnateur du groupement. Le groupement prendra fin à l'issue du marché.

L'organe d'attribution des marchés est une commission d'appel d'offres spéciale au groupement

Cette commission est convoquée par le coordonnateur.

Pour la commune de La Buisse, les personnes en faisant partie sont Serge Papillon, Christian Rey-Gorrez et Agnès De Galbert.

Pour la commune de Coublevie 3 titulaires sont à désigner ainsi que 3 suppléants.

Adabio qui effectue une mission auprès du Pays Voironnais portant sur les provenances, les circuits courts, le produit bio aide à rédiger le cahier des charges.

Sont désignés à l'unanimité pour faire partie de la commission d'appel d'offres du groupement de commande :

Eve Marie Buissière, Jean Marc Roux Sibillon, Gérard Chêne

Les suppléants : Rachel Carretti Louis Miccoli Patrick Warin, Claude Rey remplacera le Maire absent.

Intercommunalité

Transfert de compétence « lecture publique

Dossier présenté par Christophe Jayet Laraffe.

La Communauté du Pays Voironnais a délibéré lors du Conseil Communautaire du 26 janvier 2016 pour faire de la lecture publique une nouvelle compétence (bloc de compétences dites facultatives) qui, lorsqu'elles sont définies s'exercent sur tout le territoire Cette compétence a

pour objectif de renforcer la construction d'un réseau intercommunal qui est en cours de construction autour des « médiathèques tête de réseau » dans le cadre d'une dynamique impulsée au niveau Départemental.

Cette prise de compétence doit faire l'objet d'une consultation des communes qui sont invitées à délibérer dans les trois mois suivants la notification de la délibération de l'intercommunalité. (La délibération de Coublevie doit être prise avant le 15 juillet 2016).

L'accord des communes membres du Pays Voironnais doit être exprimé à la majorité qualifiée c'est à dire deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

A défaut de délibération dans le délai imparti, la décision de la commune sera réputée favorable.

Christophe Jayet Laraffe rappelle le texte de la délibération

Le Conseil Municipal

Vu l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération n° 16-009 en date du 26 janvier 2016 et rendue exécutoire le 28 janvier 2016, relative à la création d'une compétence facultative de la Communauté d'agglomération du pays voironnais en matière de lecture publique ;

Considérant que des réflexions sont conduites à l'échelle intercommunale en matière de compétences culturelles suite aux demandes de plusieurs communes convergeant vers le transfert d'équipements ou d'actions culturelles et suite à l'actualisation du projet de territoire ;

Considérant que ce projet de territoire adopté par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais a défini un objectif général de politique culturelle, à savoir : renforcer l'attractivité du territoire, maintenir l'existant en cas de désengagement des communes de leur politique culturelle, et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture sur le territoire ;

Considérant que la construction d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale, et le transfert de la compétence « lecture publique » auprès de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, participent à la mise en place de ces objectifs ;

Après débat et vote.....

Le Conseil Municipal

Autorise ou n'autorise pas à compter de la date du transfert de compétence prononcé par arrêté du représentant de l'Etat, le transfert de la compétence « lecture publique » se définissant comme l'animation, la gestion et le développement d'un réseau de lecture publique ;

Prends acte ou ne prends pas acte que la communauté d'agglomération sera substituée à la commune de plein droit à la date du transfert de compétence, dans toutes les délibérations et tous les actes afférents à l'exercice de la compétence « lecture publique ».

Admet ou n'admet pas que les modalités financières et matérielles de ce transfert feront l'objet de délibérations ultérieures.

Le débat est engagé.

Claude Rey précise que le Conseil Municipal valide seulement le transfert de compétences. Les modalités financières seront votées ultérieurement.

Claire Richard précise les intérêts pour les abonnés, les écoles, elle explique que certaines médiathèques se spécialiseront sur des thèmes d'où un grand intérêt pour tous.

Claude Rey précise que le principe du financement de cette charge sera arrêté par la commission d'évaluation des charges qui effectuera calculs.

Claude Marcel regrette que l'habitude soit prise de voter sur des documents qui seront modifiés financièrement.

Eve Marie Buisnière estime qu'actuellement il y a de nombreuses annonces de baisses de dotation pour les collectivités. Ce service ce sont les petites communes qui vont payer. Elle considère qu'elle a été élue sur un programme municipal dont ne faisait pas partie les transferts de compétences et de charge. Elle ne se sent pas légitime pour voter ce type de décision. Elle considère qu'on demande beaucoup d'effort financier aux habitants.

Claude Rey fait remarquer que cela reste des changements mineurs.

Christophe Jayet Laraffe considère que l'enjeu culturel est important.

Claude Rey procède au vote sur le principe du transfert de compétence :

Le vote : pour 21 Contre 2 abstention 3

Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur et document cadre sur les attributions.

Dossier présenté par Martine Perrin.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des attributions (loi ALUR) le Pays Voironnais s'est engagé à l'unanimité dans la démarche d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur par délibération du 28 avril 2015. Suite à une année de réflexion partagée, le projet de document unifié (plan partenarial et document cadre sur les attributions) a été arrêté par les partenaires locaux dans le cadre de la conférence intercommunale du logement du 13 mai 2016.

Conformément à l'article R.441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de Plan partenarial doit être soumis aux communes membres de l'EPCI. Si l'avis n'a pas été rendu dans un délai de deux mois, il est réputé favorable. L'avis doit être transmis avant le 31 juillet 2016.

Le rapporteur rappelle qu'un document récapitulatif est joint à la note de synthèse et que le projet complet est sur le site du Pays Voironnais (diagnostic, orientations, actions et projet récapitulatif). Après consultation, le plan partenarial doit être adopté par délibération du Conseil Communautaire. La plupart des mesures adoptées doivent faire l'objet de conventions de mise en œuvre. La signature des conventions relatives au service d'accueil et d'information du demandeur, à l'équilibre territorial et à la location active est prévue d'ici fin 2016.

Martine Perrin explique les différentes orientations.

Claude Rey rappelle que la loi ALUR a demandé d'aller plus loin en matière d'habitat même si dans le Pays Voironnais nous étions déjà bien au point, il y a lieu de noter que les attributions seront plus partagées entre toutes les communes. Des règles plus précises seront à définir pour le CLH, des cotations seront données. Ce sont de vrais enjeux de mixité sociale.

La délibération est mise au vote :

Avis du Conseil Municipal sur le plan partenarial : validé à l'unanimité.

Finances - Décision modificative

Dossier présenté par Fabien Fortoul.

Une première décision modificative est à établir pour les travaux de régulation de la chaufferie non prévus sur le groupe scolaire d'Orgeoise. L'opération serait :

+ 9602 programme bâtiments communaux + 4635 €
- 2090 programme non affecté - 4635 €.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette décision modificative.

Une décision modificative est à établir pour une plus value sur les véhicules correspondants à des équipements complémentaires non prévus :

L'opération serait

+ 8703 acquisition de matériel + 1536 €
- 2090 programme non affecté. - 1536 €

A l'unanimité le conseil municipal valide cette décision modificative.

Vie associative et jeunesse.

Attribution des subventions aux associations 2015/2016

Dossier présenté par Jean-Pierre Métral.

Jean-Pierre Métral présente le travail réalisé avec la commission vie associative. Le total de ces attributions est de 31 325 €. Pour mémoire le budget 2016 a en prévision budgétaire 32 000 €.

	2014-2015	2015-2016
ACCA	130 €	130 €
AIDES et DECOUVERTES	3500 €	0 €
ART et CREATIONS	700 €	700 €
FOOT la SURE	2040 €	2230 €
COUBLEVIE ACCUEIL	200 €	250 €
CYCLO CLUB COUBLEVIE	1620 €	1320 €
DAUPHINOISE	4600 €	4800 €
HAND-BALL	1460 €	1150 €
	remb kodokan	185 €
JUDO	1100 €	1400 €
LYCEE E HERRIOT AS	300 €	320 €
SOLEIL COUCHANT	220 €	220 €
SOU des ECOLES (payée sur présentation factures)	1500 €	1500 €
SQUASH	260 €	300 €
TENNIS	4900 €	5000 €
UMAC et APG	130 €	130 €
UNSS COLLEGE COUBLEVIE	350 €	350 €
VIEILLES SOUPAPES	130 €	130 €
VOLLEY-BALL	130 €	130 €
COMITE DES FETES	8500 €	8500 €
	(except)	1000 €
RASED	500 €	500 €
SOURIRES RETROUVES	500 €	500 €
COUBLEVIE KARATE CLUB	270 €	370 €
KENDO	190 €	210 €
TOTAL	33230 €	31325 €

Benoît Astier demande si des associations existantes sur Coublevie ne figurent pas dans ces propositions.

Jean-Pierre Métral précise qu'il a très peu de demande d'association autre que celles qui sont listées.

Myriam Cébola demande comment l'association « lire et faire lire » est subventionnée.

Jean Pierre Métral rappelle que la somme est prise en charge dans le cadre d'une facture de fournitures pour cette activité.

Myriam Cébola demande comment dans le cadre du PEDT va-t-on intéresser les associations s'impliquant pour la saison 2016/2017.

Jean-Pierre Métral informe que cette question sera abordée l'année prochaine pour l'attribution des subventions 2016/2017 budget 2017.

Chantal Doucet ne prend part ni au débat ni au vote.

Après débat le conseil municipal à l'unanimité valide cette liste de subventions pour 2016/2017 et autorise Claude Rey premier adjoint délégué pour le Maire empêché à établir les mandats correspondants.

Compte rendu sur l'activité de Léo Lagrange sur Coublevie à l'accueil Loisirs Espace Jazz bilan 2015.

Dossier présenté par Jean Pierre Métral.

Bilan du secteur enfance.

1/ Les mercredis

L'accueil loisirs a fonctionné 33 mercredis. La capacité est de 20 enfants de moins de 6 ans et de

24 enfants de plus de 6 ans. Dès le 4 novembre 2015 nous avons accueilli 36 enfants de plus de 6 ans soit 12 de plus. Les moyennes de fréquentation sont respectivement de 15 à 24 enfants.

Pour les mercredis nous avons recensé 61 familles soit 90 enfants différents. Pour les activités proposées différents thèmes ont été proposés : "Et si on changeait notre regard-La nature-Le printemps arrive,

Les gestes écolo aussi!-Quel sera notre métier?-Plongeons dans l'univers des Minions-Esprit de fêtes".

2/ Les petites vacances

-Pour les vacances d'hiver la moyenne fut de 36 enfants par jour.

-Pour les vacances de printemps la moyenne fut de 36 enfants soit 8% de plus (15 enfants de 3-5 ans et 21 enfants de plus de 6 ans). Des enfants porteurs de handicap ont été accueillis.

-Pour les vacances de Noël l'accueil de loisirs a accueilli 31 enfants du 21 au 24 décembre.

Les activités proposées sont variées : luge-patinoire-poterie-biathlon-montage de film - bowling-multisports-défi kart-gymnastique- théâtre de marionnettes etc....

3/ Les vacances d'été

L'accueil loisirs a fonctionné du 6 juillet au 28 août soit 28 jours sur 6 semaines et a été fermé pour le pont du 14 juillet et durant 2 semaines du 3 au 16 août.

Pour répondre à la hausse des demandes pour les 3-5 ans il a été décidé pour le mois de juillet d'ouvrir l'école d'Orgeoise pour un effectif de 28 enfants soit 8 de plus qu'habituellement. Pour aider à cette re localisation un budget de 2000 € a été alloué pour l'achat de petit matériel et jeux divers. Une même équipe a travaillé sur le site d'Orgeoise, permettant aux enfants une continuité et la garde des repères. Plus de 200 enfants ont fréquenté l'accueil loisirs durant la période estivale On note un accroissement des effectifs par rapport à 2014. Pour ce qui est des activités elles ont été nombreuses et variées, adaptées aux tranches d'âges et pour thème général "Les exploreurs partent à l'aventure". Certains soirs il y a eu des chants, danses et théâtre des enfants en présence des parents. Deux soirées familiales (africaine, pirates) se sont déroulées les 23 juillet et 27 août. Enfin 2 grandes sorties venant clôturer chaque mois (Miripilli et Peaugres) ont eu grand succès. En parallèle se sont déroulées des nuitées et veillées (Séjour Aventure Tout Terrain à St Julien en Vercors - Séjour Nature et Musique à Rencurel - La nuitée à Sartolas pour les 9-10 ans - La nuitée le 16 juillet pour les 3-5 ans de 18 h à 21h).

Bilan du secteur jeunesse

1/ Les petites vacances

Sur ces périodes, l'effectif maximal est de 8 jeunes âgés de 11 à 13 ans encadrés par un animateur. L'objectif est qu'il soit totalement autonome grâce au mini bus mis à disposition du groupe. Durant les vacances de printemps et de Noël aucune inscription !

2/ Les vacances d'été

Le secteur jeunesse est ouvert l'été pour les 11-14 ans, 81% sont de la tranche d'âge des 11/13 ans.

La répartition filles garçons est quasiment égale pour l'ensemble du secteur jeunesse.

On constate cependant une baisse de 9% de la fréquentation du secteur jeunesse.

Un séjour dans le midi s'est déroulé du 6 au 10 juillet. Visite de Fontaine sur Vaucluse, Avignon et pratique de l'escalade et du canoë. Séjour à Rencurel du 20 au 24 juillet avec pratique de nombreuses activités sportives telles que la cani-rando. Ils ont dormi une nuitée en refuge.

Temps d'activités périscolaires

Les temps d'activités périscolaires sont organisés tous les lundi mardi jeudi et vendredi de 12h25 à 13h25. L'ensemble des enfants CP, CE1, CE2, CM1 peuvent profiter des TAP qui peuvent se dérouler au gymnase et au sein de la salle communale.

Désormais le groupe des CM2 prend son repas de midi au collège pour bénéficier ensuite des TAP au sein de l'école du Bérard.

Pour encadrer ces temps d'activités 4 animateurs Léo Lagrange et 3 animateurs municipaux interviennent. Depuis le 2 novembre Carole RAPHAEL coordonne les TAP sous l'autorité toujours de la Directrice de l'Accueil de Loisirs.

Dans un réel souci pédagogique, pour éviter au mieux l'occupationnel, un thème par période scolaire est choisi et met en œuvre un projet d'animation comportant une progression.

Lors de ces TAP les activités restent une découverte voire une initiation mais en aucun cas ne se substituent aux activités extra scolaires proposées par les associations.

Les enfants qui souhaitent ne pas y participer peuvent s'adonner à d'autres activités (jeux de société, dessin, ne rien faire etc.). Même si elles s'effectuent en autonomie c'est toujours sous la surveillance d'un adulte animateur.

Quelques chiffres clefs.

Au cours de l'année 2015 l'accueil loisirs a accueilli 302 enfants issus de 194 familles soit 35265 heures de présence un accroissement de 1% par rapport à 2014. Nous avons accueilli

155 filles et 163 garçons. Pour ce qui est des origines géographiques 82% des enfants sont issus de Coublevie les 18% restant se répartissant sur des communes voisines du Pays Voironnais. Les Coubleviteains étant prioritaires pour les inscriptions (bien être vigilants sur les dates à respecter) il ne reste que très peu de place pour les extérieurs, à qui nous ne pouvons pas forcément assurer une prise en charge à la semaine mais plus à la journée.

RAPPEL : Le CCAS de COUBLEVIE aide les familles selon leur

Quotient familial ; 25 familles ont bénéficié de cette aide en 2015.

La place des parents est prépondérante dans le fonctionnement de l'accueil loisirs (invitation en fin de journée pour un apéritif fruité, repas partagés parfois en période estivale, présence des parents s'ils le souhaitent à chacun des spectacles réalisés par les enfants. Un comité de parents se réunit au moins une fois l'an.

Un questionnaire en fin d'été est adressé aux parents pour requérir leurs opinions.

Un réel partenariat est mis en place :

- organisation de séjours mutualisés avec d'autres accueils de loisirs.
- organisation de rencontres multisports.
- participation à la fête des écoles.
- comité des fêtes, ses journées de l'environnement et son téléthon.
- avec AJE Crossey échanges et mutualisation des moyens.
- avec la CAPV échanges des pratiques, organisation de séjours mutualisés.
- coordination du dispositif CEJ.
- formation des nouveaux animateurs.

Perspectives 2016

La municipalité va poursuivre le projet de rénovation des locaux de l'accueil loisirs en particulier la réfection peinture du 1er étage, l'accès PMR, refonte de l'ensemble de la clôture.

-Pour l'été 2016 il est envisagé de regrouper à nouveau tout le fonctionnement de l'accueil loisirs au bâtiment rue du Presbytère. Nous avons tenu compte des remarques des parents suite au questionnaire distribué. Il nous apparaît aussi plus profitable de regrouper la direction en un même lieu. Les parents qui ont 2 enfants verront leur trajet simplifié. Enfin le cadre géographique ne peut que requérir l'assentiment de tous.

-Nous envisageons comme l'an dernier de solliciter un agrément de 28 enfants pour les 3-5 ans pour le mois de juillet au regard d'une demande grandissante. Mais nous sommes tributaires de l'accord des autorités de tutelle (DDCS et PMI)

-Pour se faire nous organiserons la salle de sieste différemment si nous avons là encore l'accord du SDIS.

-Enfin pour avoir plus de place et d'aisance dans les locaux nous avons établi une convention avec l'association "le relais de la VOUISE" qui mettra à disposition de façon précise la salle de l'aumônerie mais aussi les 2 petites salles dans le bâtiment annexe. Merci à l'association

-La coordinatrice des TAP sera adjointe à la direction en juillet.

-L'accueil loisirs sera un partenaire particulier et important dans la réalisation du PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE (PEDT) qui verra son avènement pour la rentrée scolaire 2016-2017

Courant octobre 2015 Aurélie BERTRAND nous avait quitté pour se consacrer à sa maternité et avait été remplacée par Clélie TRICHAUT dont on ne peut que saluer l'excellent travail effectué tout au long de ces quelques mois. Aurélie a repris ses fonctions le 11 avril 2016.

Scolaire

Participation financière pour les CLIS.

Dossier présenté par Myriam Cebola.

Une convention de participation financière liée à la scolarisation d'un enfant de Coublevie dans une Classe d'Intégration Spécialisée Grenobloise est à établir pour l'année scolaire 2014/2015. Le montant est de 1095 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette participation financière.

Ressources humaines

Recrutement d'un vacataire pour distribution des diffusions municipales.

Dossier présenté par Claude Rey.

Il est proposé de recruter un vacataire pour la distribution des publications à compter du 15 juin 2016. La vacation correspondra à un temps défini par distribution rémunéré au SMIC.

Un arrêté d'attribution de vacations sera établi. Celui-ci précisera les dates et les modalités.

Une vacation pour une distribution s'élève à 166.59 € pour 17 h de distribution.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce contrat.

Attribution de marché.

Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet Ecole du Bérard.

Une procédure adaptée a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de l'école du Bérard. Il est nécessaire de délibérer pour le choix du cabinet retenu.

La CAO réunie le 19 mai a étudié les treize candidatures et a effectué un choix de trois équipes. Le 30 mai elle a reçu trois cabinets pour présentation de leurs prestations et négociation. Ceux-ci ont affiné leurs propositions pour la CAO du 3 juin 2016. Après avoir reçu les trois candidats la CAO propose de retenir Jean-Luc Roussey mandataire travaillant avec le cabinet DZETA pour un marché de maîtrise d'œuvre s'élevant à 59700 TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la CAO et autorise Claude Rey adjoint délégué en l'absence du Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Convention entre la commune de Coublevie et l'Hôpital de Voiron.

Dans le cadre de la démarche de l'Agenda 21 la commune souhaite contribuer à l'installation de jardins collectifs. La collectivité n'ayant actuellement pas de foncier disponible, ces jardins seraient réalisés sur une partie de terrain située « chemin des Dominicains » appartenant à l'hôpital de Voiron. Une convention est à établir définissant les obligations de chacun. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette convention.

Une convention avec « pass'jardins » qui participe à l'élaboration de ce projet est à valider. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Claude Rey adjoint suppléant en l'absence du Maire à signer cette convention, valide la contribution financière. Une subvention sera versée à la commune à hauteur de 50% de ce montant.

Les jardins seront mis en culture printemps 2017. Un appel aux jardiniers sera lancé.

La séance du conseil municipal est levée à 10 heures 45.